



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 375

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, le 4 décembre 2024. :

No 375 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Ce règlement est disponible au complexe municipal, situé au 5 Route 287, Saint-Denis-de La Bouteillerie aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Saint-Denis-De La Bouteillerie, ce neuvième (9^e) jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre (2024).

Noélie Hébert-Tardif,
Greffière-trésorière adjointe